



Projet Libellule Phase 2 : Des négociations déloyales !

Dans le cadre des négociations du « projet libellule », portant sur les mesures d'accompagnement des salariés concernés par les arrêts d'exploitation ou fermetures des boutiques (évolution du modèle de la distribution d'Orange France pour la période 2023-2026, la Direction continue à faire des propositions très en deçà de celles proposées dans les accords négociés localement ces dernières années, notamment dans les Plans Schéma Directeur (PSD) des boutiques.

La Direction dit vouloir « proposer un package à l'ensemble des salariés » en souhaitant « embrasser les différentes mesures connues et les vœux cumulatives ». Pourtant, **ces premières propositions de mesures sont indécentes autant sur le contenu que sur les montants et moyens proposés.**

**Nous sommes très loin d'avoir une négociation d'exception,
comme l'a souligné la direction.**

Ce projet n'est pas du tout à la hauteur de ce qui a été promis !

En parallèle, la direction mène une « opération marketing » auprès des salariés des boutiques pour susciter avec force leur intérêt pour une mobilité vers la Générale de Téléphone (GDT), alors qu'aucune publicité d'aucune sorte ne leur est faite concernant les postes proposés au sein d'Orange France.



**Cela ne correspond en rien
aux engagements pris par la Direction
depuis l'annonce de ce projet !**

Alors même que plusieurs Organisations Syndicales informent la Direction ne pas pouvoir être disponible pour assister à certaines séances prévues dans le calendrier imposé par la Direction, celle-ci n'en tient pas compte, et ne prend même pas le soin de répondre aux mails reçus à ce sujet.,

L'ensemble des Organisations Syndicales ont tenu à exprimer à la Direction par une déclaration unitaire leur désaccord face à l'indécence des propositions financières, la fixation unilatérale du calendrier de négociation et ont dénoncé la campagne de promotion faite dans les AD pour les mobilités vers la GDT lors de la 3^{ème} séance.

Les OS ont également mis fin à cette séance de négociation et ont demandé aux représentants de l'entreprise de revenir pour la prochaine séance avec un mandat de négociation fiable et significatif.

Pour la CGT, la Direction souhaite aller très vite à signature (avant fin mars). Nous avons demandé que le calendrier de ces négociations tienne compte des mobilisations actuelles contre la réforme des retraites dans lesquelles l'ensemble des OS présentes sont embarquées ; mais aussi que le temps accordé à ces séances permette un travail de qualité. Il est inconcevable de recevoir un document préparatoire la veille de la séance ! **La CGT a rappelé à la Direction que les élus présents sont les représentants des salariés, et non des outils déshumanisés mis à disposition de l'entreprise.**

La Direction affirme n'avoir ni rétroplanning, ni projection des boutiques concernées et encore moins des salariés, ni visions des postes à long terme qui pourraient être proposés aux salariés impactés. La Direction prévoit des arrêts d'exploitation de boutiques qui se feront en fonction des capacités de reclassements avec des retours dans les CSE une à deux fois par an, et des préemptions de postes réalisées pour les salariés des boutiques. La copie 2024 des PSD sera disponible au mois de mai 2023. Sur un bassin d'emploi très précis, il faudra la possibilité de repositionner les salariés, mais avoir des infos d'un point de vue géographique est actuellement impossible.

La seule priorité claire est le souhait de la Direction de filialiser ses salariés en les poussant vers la GDT. Inconcevable pour la CGT !

Une OS a également suggéré de faire figurer dans cet accord la possibilité de recourir à la rupture Conventionnelle Individuelle (RCI). La Direction a saisi cette idée proposant **des ruptures conventionnelles collectives (RCC) mais pas individuelles**. Ils ne pensaient pas avoir à l'utiliser, mais veulent bien y réfléchir. Face à cette annonce, la CGT a d'ores et déjà annoncé que si ce RCC devait être une forme de PSE déguisé, ce sera bien évidemment sans elle ! Sur quoi, l'ensemble des autres OS ont abandonné cette proposition. La Direction a pris acte.

La CGT, après avoir consulté les salariés, exige des négociations en local. Les disparités entre territoires, et entre boutiques sur un même territoire, ne peuvent faire l'objet d'une seule négociation. Nous souhaitons que si accord il y a, il couvre l'ensemble des salariés qui seraient lésés par une fermeture, qu'il soit dans la vision 130/160 du projet ou pas.

Parce qu'ils font le même travail, les salariés de l'ensemble du réseau de boutique AD et GDT doivent avoir les mêmes droits et garanties. Pour la CGT l'entreprise doit permettre en tout point du territoire à l'ensemble des usagers d'accéder à l'ensemble des services des télécoms.



Pour ce faire, il est urgent de développer l'emploi stable et qualifié avec des embauches massives, pour améliorer le service rendu mais aussi les conditions de travail et de vie. Les salariés des maisons mères, des filiales, prestataires et de la sous-traitance, ...quel que soit leur statut, contribuent tous aux activités des télécoms, c'est pourquoi la CGT FAPT demande que tous les salariés aient accès aux mêmes droits et garanties.



La CGT FAPT appelle les salariés à mettre la France à l'arrêt dès le 7 Mars, et à poursuivre le 8 Mars, journée internationale pour les droits des Femmes, pour que ce soit une journée de lutte pour l'égalité et à continuer de s'exprimer au travers du questionnaire accessible via le QR code ci-contre, afin que les élus et représentants CGT puissent porter votre parole lors de ces négociations.

<https://msurvey.orange.com/ConsultationAD2>



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

